AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0706
FR0004031763-FS0359

10 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2018, la société anonyme Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 avril 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société COHERIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 294 831 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COHERIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital de 5 685 575 actions représentant 5 880 329 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.